

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 20/05/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 26 mai à 20h
DATE D'AFFICHAGE 20/05/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
PRÉSENTS : 22	<u>Absents excusés</u> :
VOTANTS : 25	Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul M. Deloget a donné pouvoir à M. Le Bourgeois M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin Mme Quesnel, M. Péru
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Delbecque

OBJET : Tarifs 2025-2026 de l'Espace jeunes

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, explique qu'il est proposé de maintenir à la rentrée 2025 les mêmes tarifs que ceux adoptés précédemment, à savoir :

VERSON	2024-2025			2025-2026		
	carte ADO année	Coût sortie	Coût repas	carte ADO année	Coût sortie	Coût repas
Quotient familial						
Inférieur à 321	40 €	4,00 €	3,00 €	40 €	4,00 €	3,00 €
Entre 321 et 620	45 €	5,00 €	3,50 €	45 €	5,00 €	3,50 €
Entre 621 et 820	50 €	6,00 €	4,00 €	50 €	6,00 €	4,00 €
Entre 821 et 1100	55 €	7,00 €	4,50 €	55 €	7,00 €	4,50 €
Supérieur à 1101	60 €	8,00 €	5,00 €	60 €	8,00 €	5,00 €
HORS Verson						
Inférieur à 321	60 €	7,00 €	3,00 €	60 €	7,00 €	3,00 €
Entre 321 et 620	65 €	8,00 €	3,50 €	65 €	8,00 €	3,50 €
Entre 621 et 820	70 €	9,00 €	4,00 €	70 €	9,00 €	4,00 €
Entre 821 et 1100	75 €	10,00 €	4,50 €	75 €	10,00 €	4,50 €
Supérieur à 1101	80 €	11,00 €	5,00 €	80 €	11,00 €	5,00 €

Considérant la proposition de tarifs pour l'Espace jeunes à partir du 1^{er} septembre 2025,
Considérant l'avis de la commission politique éducative en date du 6 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des voix exprimées, avec 21 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- De fixer les tarifs de l'Espace Jeunes à partir du 1^{er} septembre 2025, selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nathalie Donatin", written over a horizontal line.

Nathalie DONATIN